

Arrêté n° 2014-18 portant nomination du directeur du service commun AIP PRIMECA DS

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

- Vu** Le code de l'éducation, notamment l'article L 714-2
- Vu** Le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble
- Vu** Le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies
- Vu** L'arrêté du 29 décembre 2009 modifiant l'annexe de l'arrêté du 26 décembre 2008 fixant la liste des établissements publics bénéficiant des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L712-9, L712-10 et L954-1 à L954-3 du code de l'éducation
- Vu** Le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble
- Vu** La délibération du Conseil d'administration, en date du 25 septembre 2008 approuvant les statuts du service commun interuniversitaire AIP Dauphiné-Savoie
- Vu** La délibération de l'Assemblée des 3 conseils de l'établissement en date du 20 février 2012 portant élection de Madame Brigitte PLATEAU en qualité d'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble pour une durée de 4 ans à compter du 28 février 2012
- Vu** L'avis du conseil du service commun interuniversitaire AIP PRIMECA DS en date du 7 mai 2014 sur la nomination de Monsieur Eric ZAMAÏ en qualité de directeur, pour une durée de cinq ans à compter du 28 mai 2014
- Vu** Les avis favorables des présidents de l'Université Joseph Fourier et de l'Université de Savoie

ARRETE

Article 1

Monsieur Eric ZAMAÏ est nommé dans les fonctions de directeur du service commun interuniversitaire AIP PRIMECA DS pour une durée de cinq ans, à compter du 28 mai 2014.

Article 2

L'arrêté n° 2009-023 en date du 3 juin 2009 est abrogé le 28 mai 2014, date d'effet du présent arrêté.

Article 3

Le directeur général des services et l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au(x) bénéficiaire(s) et affiché aux lieux prévus à cet effet.

Fait à Grenoble, le 28 mai 2014

L'administrateur général

signé

Brigitte PLATEAU

Vu et pris connaissance, le 2 juin 2014
Eric ZAMAÏ

signé